



# Connexion

*Journal des locataires de l'Office d'habitation de l'Outaouais*

Volume 25 No 1 – Mars 2022

## Nous avons déménagé!

Le 25 août dernier, toutes les équipes de l'Office d'habitation de l'Outaouais se sont réunies sous un même toit afin d'améliorer ses services à la clientèle.

Nous sommes heureux de vous accueillir à notre nouveau siège social situé au :

649, boulevard de la Gappe,  
Gatineau (Québec) J8T 8G1



## Un nouveau directeur général à l'OH de l'Outaouais



Nous sommes heureux d'annoncer la nomination de M. Alexandre Héroux-Thériault à titre de directeur général de l'Office d'habitation de l'Outaouais.

Ingénieur mécanique et diplômé en administration,

M. Héroux-Thériault a occupé, au sein de l'OH de l'Outaouais, les postes de directeur des services techniques et de directeur général par intérim durant les derniers mois.

Nous nous réjouissons de sa nomination et lui souhaitons beaucoup de succès dans son nouveau rôle.

## Départ à la retraite



C'est avec fierté et émotions que nous vous annonçons le départ à la retraite de M. Jacques Chantigny.

Jacques nous a quitté après 27 années de service au sein de l'Office d'habitation de l'Outaouais à desservir notre clientèle avec

charisme et professionnalisme. Nous le remercions pour le travail accompli au cours de ces années. Il fut grandement apprécié par les locataires et ses collègues.

Nous lui souhaitons une retraite heureuse, en santé et pleine de projets.

Félicitations Jacques!

# Mot de la représentante des locataires au conseil d'administration



En mon nom personnel et celui des résidents du quartier Mutchmore, je tiens à féliciter les employés pour leur nouveau siège social situé au 649, boulevard de la Gappe.

Un nouvel édifice était nécessaire pour répondre aux besoins de l'ensemble

du personnel et la clientèle l'OH de l'Outaouais. Également, félicitations aux architectes qui ont réfléchi aux moindres détails et d'avoir su créer une atmosphère moderne, épurée et accueillante.

Maintenant, l'accessibilité à un espace de stationnement n'est plus un enjeu.

Bravo à tous!

Louise Villeneuve  
Représentante des locataires

## Rappel! Élection des représentants des locataires au conseil d'administration de l'OH de l'Outaouais



Pour combler les postes de représentants des locataires au conseil d'administration et au comité de sélection de l'Office d'habitation de l'Outaouais :

**LES ÉLECTIONS SE DÉROULERONT EN AVRIL 2022.**

Pour les secteurs qui ne sont pas représentés par des associations de locataires, le candidat intéressé devra faire endosser sa candidature par 10 autres locataires de HLM de son secteur, et ce, en utilisant le formulaire disponible sur demande.

Pour plus d'informations ou pour obtenir le formulaire de mise en candidature, n'hésitez pas à contacter madame Mylène Berger au 819 568-0033, poste 520 ou par courriel : [berger.m@ohoutaouais.ca](mailto:berger.m@ohoutaouais.ca).

## Jardins collectifs



Depuis plusieurs années, l'Office d'habitation de l'Outaouais appuie le déploiement de projets de jardins collectifs dans ses milieux de vie et les locataires sont invités à manifester leur intérêt à se mobiliser autour d'un tel projet.

Nous tenons à informer les locataires des démarches à suivre pour obtenir un accès à l'eau dans le cadre de ces projets collectifs dans les ensembles immobiliers. Pour ce faire, veuillez communiquer avec les services communautaires au 819 568-0033, poste 599. C'est avec plaisir que nous évaluerons votre demande.

# Nous avons des locataires engagés!



Savez-vous que nous sommes chanceux?

Pendant la difficile période de pandémie qui a débuté en 2020, l'OH de l'Outaouais a interpellé les locataires dans le but de soutenir la mise en œuvre des mesures sanitaires gouvernementales.

Vous étiez nombreux à contribuer activement à la désinfection des lieux, à la tenue de registres de visiteurs, à la sensibilisation des locataires, ainsi que de leurs visiteurs, et nous tenons à vous remercier.

En effet, le conseil d'administration, l'équipe de direction ainsi que tous les employés sont reconnaissants et fiers de la mobilisation et de l'implication des locataires dans le cadre de la mise en œuvre des consignes sanitaires.

Malgré les défis rencontrés, vous avez donné de votre temps avec générosité, dévouement, compassion et résilience. Votre implication a fait toute la différence et a rayonné dans tout le Québec.

En notre nom et celui de tous les employés, MERCI!

Grâce à votre précieuse collaboration, nous avons ensemble réussi à limiter la propagation du virus et ainsi, assurer la sécurité des locataires.

Nos sincères salutations,

L'équipe de l'OH de l'Outaouais

## Vivre ensemble

Un nouveau dépliant s'est joint à la série « Vivre ensemble » : Sinistre.

Il présente chacune des étapes après un sinistre :

- L'intervention d'urgence;
- L'évaluation des dommages;
- La reconstruction.

Personne n'est à l'abri d'un sinistre et nous recommandons à tous les locataires d'adhérer à une assurance habitation. Si vous détenez une assurance et vous avez subi ou avez causé des dommages, contactez votre assureur le plus rapidement possible en lui donnant les coordonnées de la personne-ressource de l'Office d'habitation de l'Outaouais :

- 819 568-0033, poste 509
- [sinistres@ohoutaouais.ca](mailto:sinistres@ohoutaouais.ca)



Sinistre



VIVRE  
ENSEMBLE

# Sondage : donnez-nous votre avis!

L'Office d'habitation de l'Outaouais a entamé les premiers exercices de revue de sa planification stratégique.

La planification stratégique 2022-2025 permettra de retracer le portrait de l'organisation avec ses réalisations et ses défis. La mission, la vision et les valeurs viennent donner un sens et une cohérence à l'ensemble de ses actions.

Pour parvenir à ce résultat, des sondages en ligne et des entrevues téléphoniques seront effectués auprès des locataires, employés et partenaires.

Parce que votre opinion compte pour nous, participez à notre sondage et aidez-nous à mieux répondre à vos attentes!

Surveillez vos courriels, toutes les indications pour remplir le questionnaire s'y trouveront ou sélectionnez ce code QR :



Sélectionnez, téléchargez et le tour est joué!  
Surveillez le site web pour plus de détails!



## Comment utilise-t-on un code QR?

- 1- Sur votre appareil intelligent, ouvrez l'application Appareil photo.
- 2- Sélectionnez l'appareil photo arrière.
- 3- Tenez l'appareil de manière à afficher le code QR dans votre écran (le viseur). Votre appareil reconnaîtra le code QR et une notification s'affichera.
- 4- Touchez la notification pour ouvrir le lien associé au code QR.



# J'ai découvert une vermine dans mon logement. Que dois-je faire?

Il n'y a pas de honte si des punaises de lit, des coquerelles ou d'autres insectes se retrouvent dans notre logement. Elles peuvent se retrouver dans n'importe quel appartement.

Bien entendu, ce sont des invités non désirés. Heureusement, plus nous intervenons rapidement, meilleurs seront les résultats. Il faut aviser l'OH de l'Outaouais dès qu'il y a constat de la présence de vermine.

Les services d'extermination de l'OH de l'Outaouais vous contacteront pour effectuer une inspection et des traitements, si nécessaire. Ces traitements seront réalisés par un spécialiste en extermination.

En cas d'infestation, nous vous rappelons que :

- Votre collaboration est essentielle tout au long du processus des traitements;
- Il ne faut pas tenter de régler le problème soi-même (ne pas utiliser de pesticides);
- Il est important de maintenir le logement propre et exempt d'encombrement;
- Il faut suivre attentivement les consignes de l'exterminateur et bien préparer le logement pour rendre les traitements efficaces.

Pour un service d'extermination, téléphonez au 819 568-0033, poste 542. Ce service est gratuit lorsqu'il y a une bonne collaboration et participation dans le processus.

---

## Qu'est-ce qu'un échangeur d'air et pourquoi l'entretenir?

Certains logements sont équipés d'un système d'échangeur d'air. Ce système de ventilation doit fonctionner, été comme hiver, pour maintenir la qualité de l'air dans le logement.

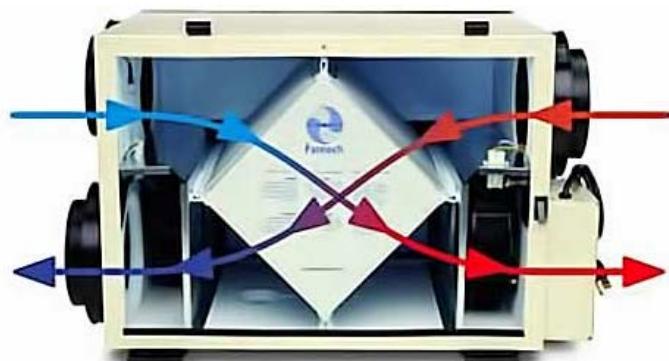
Lorsque le système d'échangeur d'air est fermé ou mal entretenu, l'air contaminé n'est pas évacué et les contaminants s'accumulent à l'intérieur de votre logement. Ainsi, il est important de faire l'entretien de votre système de ventilation au moins deux fois par année, soit au printemps et à l'automne. L'entretien de l'échangeur d'air est de la responsabilité du locataire.

Les éléments à vérifier et à nettoyer par le locataire :

- Les filtres;
- Le noyau de l'appareil;
- Les embouts des conduits à l'intérieur et à l'extérieur de l'immeuble.

De plus, il faut porter une attention particulière au bruit émis par l'appareil lors de son fonctionnement. Si l'unité est bruyante, veuillez le signaler à l'OH de l'Outaouais.

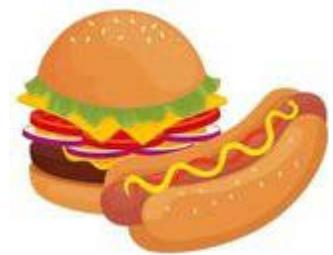
Si vous êtes détenteur d'un échangeur d'air, vous devez consulter le guide d'entretien que l'OH de l'Outaouais vous a fait parvenir en décembre 2019. Une nouvelle copie, à titre de rappel, sera envoyée aux locataires en 2023. Vous pouvez toujours faire une demande auprès de l'Office au 819 568-0033, poste 507 pour obtenir une nouvelle copie plus rapidement.



# Utilisation d'un barbecue

Bon nombre de personnes aiment faire des grillades toute l'année, surtout lorsque le temps commence à se réchauffer.

Lorsque vous cuisinez à l'aide d'un barbecue, il est important de vous assurer qu'il soit placé dans un endroit bien aéré, et ce, à plus d'un mètre de tout matériau combustible (ex. : un balcon) ou de toute ouverture d'un bâtiment (ex. : une porte, porte-terrasse ou une fenêtre).



## BOTTIN EXPRESS – Services offerts aux locataires

### Office d'habitation de l'Outaouais

819 568-0033

Information générale : [info@ohoutaouais.ca](mailto:info@ohoutaouais.ca)

[www.ohoutaouais.ca](http://www.ohoutaouais.ca)

<b>RÉPARATION</b> Poste 555 <a href="mailto:reparation@ohoutaouais.ca">reparation@ohoutaouais.ca</a>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande de réparations</li><li>• Demande de nouvelles clés et/ou serrures</li></ul>
<b>EXTERMINATION</b> Poste 542 <a href="mailto:extermination@ohoutaouais.ca">extermination@ohoutaouais.ca</a>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande d'extermination de punaises de lit, coquerelles ou d'autres vermines</li></ul>
<b>SINISTRE</b> Poste 509 <a href="mailto:sinistres@ohoutaouais.ca">sinistres@ohoutaouais.ca</a>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sinistres tels qu'un dégât d'eau, incendie, etc.</li></ul>
<b>SÉLECTION</b> Poste 523 <a href="mailto:selection@ohoutaouais.ca">selection@ohoutaouais.ca</a>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande de logement</li></ul>
<b>LOCATION</b> Poste 600 <a href="mailto:location@ohoutaouais.ca">location@ohoutaouais.ca</a>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signature ou renouvellement de bail</li><li>• Réduction de loyer</li><li>• Ajout d'un occupant au logement</li><li>• Demande de transfert</li><li>• Bris de bail</li></ul>
<b>PERCEPTION</b> Poste 570 <a href="mailto:perception@ohoutaouais.ca">perception@ohoutaouais.ca</a>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entente de paiement – loyer</li><li>• Entente de paiement – réparations</li><li>• Changement de compte bancaire</li></ul>
<b>STATIONNEMENT</b> Poste 521 <a href="mailto:reception@ohoutaouais.ca">reception@ohoutaouais.ca</a>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ajout ou annulation d'un stationnement</li><li>• Changement de stationnement</li><li>• Changement de voiture</li></ul>
<b>SERVICES COMMUNAUTAIRES</b> Poste 599 <a href="mailto:demandesociale@ohoutaouais.ca">demandesociale@ohoutaouais.ca</a>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande de soutien social</li></ul>
<b>DÉNEIGEMENT</b> Poste 508 <a href="mailto:neige@ohoutaouais.ca">neige@ohoutaouais.ca</a>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Commentaires sur le déneigement</li></ul>

# Installation de climatiseurs

Pour la période estivale, l'OH de l'Outaouais permet l'installation de climatiseurs dans les logements. Toutefois, les locataires doivent obtenir une autorisation auprès du service de la location. Prenez note que des frais de 5 \$ seront ajoutés à votre loyer pour une période de 12 mois.

De plus, le climatiseur doit :

- Être installé seulement du 15 avril au 31 octobre.
  - Être approuvé ACNOR (c.s.a.) et avoir une capacité de refroidissement de 10 000 BTU maximum, un ampérage de 10 ampères maximum et un voltage de 115 volts.
  - Être portatif et muni d'un bassin de rétention d'eau de condensation. Assurez-vous que votre climatiseur ne coule pas chez votre voisin.
  - Être installé aux frais du locataire, de façon non permanente, sans endommager la fenêtre et le cadrage existant, sinon les réparations seront facturées au locataire. Veuillez boucher l'ouverture libre par un plexiglass. Aucun carton, contreplaqué ou plastique flexible (polythène) ne sera toléré.
  - Être branché directement dans une prise existante, sans avoir recours à une rallonge électrique.

Généralement, le circuit du logement permet l'installation d'un climatiseur. Si le circuit utilisé alimente d'autres appareils et qu'il ne supporte pas la surcharge occasionnée par le climatiseur (le disjoncteur ferme couramment le circuit), le locataire devra relocaliser son climatiseur.

Prenez note qu'il est strictement interdit d'installer un climatiseur dans la fenêtre d'une porte.

L'OH de l'Outaouais se réserve le droit d'inspecter tout appareil afin de s'assurer que son installation est conforme. Il peut également vérifier si des climatiseurs ont été installés sans autorisation et ainsi, ajouter les frais au loyer.

Pour de plus amples informations, contactez le service de la location au 819 568-0033, poste 600.



# MOTS CACHÉS – LA CABANE À SUCRE

e	a	c	n	t	o	n	n	e	i
r	s	h	h	e	c	o	m	v	s
c	p	e	e	r	a	b	l	e	e
u	m	v	r	o	b	m	c	s	p
s	e	a	i	f	a	a	b	n	e
e	t	u	t	a	n	j	e	a	r
g	n	x	t	n	e	a	u	d	c
i	i	i	e	o	s	i	r	o	p
e	r	a	b	l	i	e	r	e	n
n	p	i	n	s	o	l	e	i	l

beurre  
cabane  
canne  
chevaux  
crêpes  
danse  
eau  
érable  
érablière  
forêt  
jambon

neige  
pin  
printemps  
sève  
sirop  
soleil  
sucre  
thé  
tire  
tonne



Le mot mystère est : \_\_\_\_\_

## Bonne saison des sucres!

## Nourrir les animaux sauvages



Bien qu'ils peuvent être mignons, nous vous demandons d'éviter de nourrir les animaux sauvages, tels que les pigeons et les écureuils, puisque ceux-ci sont vecteurs de maladie et peuvent transmettre des infections.

Pour limiter leurs visites, évitez la nourriture sur les balcons et aux endroits qui pourraient les attirer.

## Pataugeoire

Le beau temps arrive à grands pas et les enfants auront le goût de se rafraîchir.

Sachez que l'OH de l'Outaouais permet l'installation de pataugeuses de 12 pouces et moins de profondeur. Toutefois, la piscine doit être vidée après chaque utilisation.

Lors de la baignade, le moyen de prévention le plus efficace et le plus important est la surveillance attentive d'un adulte en tout temps.

Passez une belle saison estivale!



## Les bureaux seront fermés les :

- 15 avril 2022 – Vendredi Saint
- 18 avril 2022 – Lundi de Pâques
- 23 mai 2022 – Fête des Patriotes
- 24 juin 2022 – Fête nationale du Québec
- 1<sup>er</sup> juillet 2022 – Fête du Canada
- 1<sup>er</sup> août 2022 – Congé civique
- 5 septembre 2022 – Fête du travail
- 10 octobre 2022 – Action de Grâces

## HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX :

Du lundi au vendredi  
9 h à 12 h / 13 h à 16 h

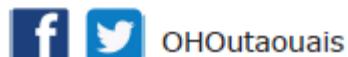
## HORAIRE D'ÉTÉ du 3 juin au 26 août 2022

Les bureaux seront fermés les vendredis après-midi, à partir de midi.



649, boulevard de la Gappe  
Gatineau (Québec) J8T 8G1

819 568-0033  
[www.ohoutaouais.ca](http://www.ohoutaouais.ca)



Ce journal est distribué aux locataires de l'Office d'habitation de l'Outaouais.

Il est disponible en téléchargement à l'adresse : [www.ohoutaouais.ca](http://www.ohoutaouais.ca).

Merci pour toutes les personnes qui ont collaboré à ce numéro.

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale  
ISBN 1491-1825